



## COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

24/03/2026

Procès-verbal n°10

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT.

Sont également présents : Boris ROTHERMUNDT (DTN par intérim), Céline LASSAIGNE (DTN adjointe), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Frédéric GUERN.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Rappel - Listes des trente
2. Précisions d'organisation de rencontres en D2 Baseball et D1M Softball
3. Championnats de France 2026
4. Reports, inversions et changements de terrain
5. Autres demandes

### 1. RAPPEL - LISTES DES TRENTE

Conformément aux dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, Il est rappelé aux clubs engagés dans les championnats nationaux qu'ils disposent d'un délai maximal de **dix (10) jours avant la date de début de leur championnat** pour transmettre leur liste de trente joueurs. Cette transmission s'effectue via l'extraction du roster e-licence rattaché à la compétition concernée.

Les dates de transmission des listes de trente joueurs provisoires sont donc fixées comme suit pour chaque championnat national :

1. **D1 Féminine Softball : le jeudi 12 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 22 mars 2026)
2. **D1 Masculine Softball : le jeudi 19 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 29 mars 2026)
3. **D1 Baseball : le mercredi 25 mars 2026 à 23h59** (début de championnat le 4 avril 2026)
4. **D2 Baseball et D3 Baseball : le jeudi 02 avril 2026 à 23h59** (début de championnat le 12 avril 2026)

Dans les mêmes délais, les clubs doivent également **compléter la plateforme MyWBSC pour chacun des joueurs inscrits**, en y déposant une photographie récente au format portrait et en renseignant l'ensemble des caractéristiques demandées (numéro de maillot, position(s) défensive(s), côté de lancer et de frappe).

En application des dispositions de l'article 159.3 des Règlements Généraux de la Fédération, la CFS précise par ailleurs que les listes de trente définitives devront être transmises au plus tard le **lundi 27 avril 2026 à 23h59 pour les championnats de Softball** (D1 Féminine et D1 Masculine) et le **11 mai pour les championnats de Baseball** (D1 Baseball, D2 Baseball et D3 Baseball).

Il est également rappelé aux clubs leurs obligations en matière de transferts internationaux. Toute arrivée d'un joueur en provenance de l'étranger doit impérativement être déclarée au Secrétaire Général, à l'adresse [licences@ffbs.fr](mailto:licences@ffbs.fr) ainsi qu'à la CFS conformément aux dispositions des articles 85 à 88 des Règlements Généraux de la Fédération. Le cas échéant, une demande officielle de transfert international doit en outre être effectuée auprès de la fédération et du club d'origine du joueur.

En conséquence, si un joueur figure sur la liste de trente provisoire sans que son transfert international n'ait été dûment déclaré et engagé selon les procédures en vigueur, la liste ne pourra pas être validée par la CFS.

Mise à jour :

- **D1 Féminine Softball** : Les six clubs engagés ont transmis leur liste de 30 provisoire dans le délai
- **D1 Masculine Softball** : Les huit clubs engagés ont transmis leur liste de 30 provisoire dans le délai

## 2. PRÉCISIONS D'ORGANISATION DE RENCONTRES EN D2 BASEBALL ET D1M SOFTBALL

La Commission Fédérale Sportive souhaite préciser que, dans une logique de meilleure équité sportive entre les équipes pour les rencontres de Division 1 Masculine Softball et de Division 2 Baseball, chaque journée de championnat sera organisée avec une alternance entre les statuts de recevant et de visiteur, compte tenu de l'organisation en simple round robin de leurs saisons régulières respectives.

**Le club qui accueille les rencontres sur son terrain est déclaré recevant lors de la première rencontre puis visiteur lors de la deuxième rencontre et inversement pour l'équipe qui se déplace.**

## 3. CHAMPIONNATS DE FRANCE 2026

*La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission s'engage à informer dans les plus brefs délais, par mail, les clubs concernés dès la validation du contrôle effectué par les statisticiens.*

### CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

#### 1ère journée - 22 mars 2026

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs COLOMBES WILDCATS - D1F0101: [8-0, RAS, rencontre homologuée](#)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs COLOMBES WILDCATS - D1F0102: [10-9, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0103: [3-5, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES - D1F0104: [0-16, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1F0105: [11-0, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs GRENOBLE GRIZZLYS- D1F0106: [13-6, RAS, rencontre homologuée](#)

## 4. REPORTS, INVERSIONS ET CHANGEMENTS DE TERRAIN

### Division 1 Baseball :

Les clubs des **Tigers du Stade Toulousain** et des **Barracudas de Montpellier** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J5 de Division 1 Baseball (rencontre n°D10503).

**Demande : Jouer la rencontre du samedi 09 mai 2026 à 19h00.**

### ACCORD CFS

Les clubs des **Tigers du Stade Toulousain** et des **Boucaniers de La Rochelle** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J7 de Division 1 Baseball (rencontre n°D10703).

**Demande : Jouer la rencontre du samedi 06 juin 2026 à 19h00.**

### ACCORD CFS

Les clubs des **Pirates de Béziers** et du **Paris Université Club** ont fait une demande de report pour les rencontres de la J7 de Division 1 Baseball (rencontres D10707 & D10708).

**Demande : Jouer les rencontres le dimanche 07 juin 2026 à partir de 11h00.**

### REFUS CFS

Les clubs des **Tigers du Stade Toulousain** et des **Lions de Savigny-sur-Orge** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J10 de Division 1 Baseball (rencontre D11005).

**Demande : Jouer la rencontre du samedi 04 juillet 2026 à 19h00.**

### ACCORD CFS

Les clubs des **Tigers du Stade Toulousain** et des **Huskies de Rouen** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J12 de Division 1 Baseball (rencontre D11201).

**Demande : Jouer la rencontre du samedi 25 juillet 2026 à 17h00.**

### ACCORD CFS

Les clubs des **Pirates de Béziers** et du **Paris Université Club** ont fait une demande de changement d'horaire pour la rencontre de la J14 de Division 1 Baseball (rencontre D11407).

**Demande : Jouer la rencontre du samedi 08 août 2026 à 18h00.**

### ACCORD CFS

#### Division 1 Softball Masculine :

Les clubs des **Huskies de Rouen** et des **Bandits de Nogent-sur-Marne** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J1 de Division 1 Masculine Softball (rencontres D1M0101 & D1M0102).

**Demande : Jouer les rencontres du 29 mars à partir de 09h00.**

### ACCORD CFS

## 5. AUTRES DEMANDES

Le club des **Bandits de Nogent-sur-Marne** a fait une demande pour que **Madame Laurence CORNAILLE** (licenciée au club des **Panthères de Pessac**) puisse intégrer leur roster staff en Division 1 Masculine Softball.

### ACCORD CFS

## RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

## FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE  
Président de séance

Vincent CASSIER  
Secrétaire de séance

**RECOURS ET TEXTES OFFICIELS**

*Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.*

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

*Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*